



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-septième session

Rome (Italie), 5 - 9 mars 2007

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON À SA DIXIÈME SESSION

Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne), 30 mai – 2 juin 2006

RÉSUMÉ

Le présent document donne une vue d'ensemble des questions examinées lors de la dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson et indique ses principales recommandations. La version intégrale du rapport est disponible sous la cote COFI/2007/Inf.8. Le Comité est invité à examiner les recommandations du Sous-Comité.

INTRODUCTION

1. La dixième session du Sous-Comité du commerce du poisson s'est tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle (Espagne) du 30 mai au 2 juin 2006, à l'invitation du Gouvernement espagnol. Le rapport de la session est disponible sous la cote COFI/2007/Inf.8.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SESSION

Situation et faits nouveaux importants en matière de commerce international des produits de la pêche

2. Le Sous-Comité a rappelé l'importance qu'il revêt en tant que principale instance internationale de dialogue sur le commerce du poisson. (par. 9)

3. Le Sous-Comité a souligné le rôle crucial des pays en développement dans le commerce international du poisson et la nécessité de poursuivre les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités afin d'améliorer leur accès au marché en général et la qualité et la sécurité sanitaire de leurs produits en particulier. La FAO a également été invitée à entreprendre des études sur le commerce intérieur et régional du poisson et sur les effets des accords commerciaux régionaux et bilatéraux sur la durabilité des ressources et le commerce international. Des Membres ont demandé à ce que cet examen soit effectué d'un point de vue plus prospectif. (par. 11)

4. Le Sous-Comité a réitéré son soutien aux activités de la FAO en matière de commerce international du poisson, appréciant, notamment, l'aide qu'elle apporte aux pays en développement, sous forme d'assistance technique et de renforcement des capacités, pour assurer la qualité et la sécurité sanitaire du poisson, grâce notamment à l'analyse des risques et à la traçabilité, et pour faciliter l'accès de leurs produits aux marchés internationaux. (par. 14)

Aspects de la CITES concernant le commerce international du poisson et protocole d'accord FAO/CITES

5. Le Sous-Comité a adopté le protocole d'accord FAO/CITES. (par. 25)

6. Il a été convenu qu'un Groupe consultatif spécial devrait se réunir afin d'évaluer les propositions d'inscription sur les listes soumises à la quatorzième Conférence des Parties (CoP-14) et aux sessions ultérieures. Il a également été convenu que le Sous-Comité devrait, à l'issue de chaque Conférence des Parties de la CITES, vérifier si les recommandations du Groupe consultatif avaient été prises en considération et, le cas échéant, pourquoi elles ne l'avaient pas été. (par. 26)

Directives techniques pour un commerce responsable du poisson

7. Le Sous-Comité est convenu que, sous sa forme actuelle, le projet de texte des directives n'était pas encore prêt à être publié. Le Sous-Comité est convenu qu'une consultation technique de la FAO, où tous les aspects pertinents du commerce international des produits de la pêche seraient examinés, devrait être organisée. Cette consultation technique serait saisie d'une version actualisée des directives techniques qui tiendrait compte des observations formulées pendant cette réunion. (par. 34)

Sécurité sanitaire et qualité des produits de la pêche faisant l'objet d'un commerce international

8. Le Sous-Comité a approuvé le travail de la FAO en matière de renforcement des capacités, d'assistance technique et de formation dans les pays en développement, ainsi que celui des Comités du Codex Alimentarius et d'autres initiatives visant à promouvoir des normes internationales. (par. 37)

9. Le Sous-Comité a approuvé les activités prévues par la FAO pour élargir l'application des systèmes de sécurité sanitaire et de qualité fondés sur l'analyse des risques aux points critiques (HACCP) et l'utilisation de l'évaluation des risques comme base pour l'élaboration de normes sur les poissons; promouvoir l'équivalence et l'harmonisation; suivre les contrôles sanitaires et de qualité aux frontières utilisés pour réguler, restreindre ou interdire le commerce international et leurs conséquences économiques. (par. 39)

Traçabilité et étiquetage dans le contexte du commerce international du poisson

10. Le Sous-Comité a noté qu'il serait utile de mettre au point une application de la traçabilité aux pêches artisanales. (par. 43)

11. Des Membres ont demandé à la FAO de poursuivre ses activités de formation en matière de traçabilité du poisson et des produits de la pêche. (par. 45)

Harmonisation de la documentation sur les captures

12. De nombreux Membres se sont exprimés en faveur de la poursuite par la FAO de ses activités dans le domaine de l'harmonisation de la documentation sur les captures, soulignant les avantages d'un système harmonisé à l'échelle mondiale permettant des échanges d'informations sûrs et efficaces. (par. 48)

Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches en tant qu'organe international de produit – stratégie relative au produit

13. Le Sous-Comité a approuvé les nouveaux principes et les idées directrices de la stratégie. Il a placé au premier rang des priorités le rôle des pêches artisanales dans les échanges internationaux et la promotion des produits à valeur ajoutée dans les pays en développement, grâce à l'assistance dans le domaine du transfert des technologies et à des informations de meilleure qualité sur les marchés. (par. 51)

Le Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches en tant qu'organisme international de produit et ses relations avec le Fonds commun pour les produits de base

14. Deux propositions de projet ont été approuvées par le Sous-Comité: « Assistance technique pour la modernisation des pêches artisanales et leur intégration dans le commerce international » et « Promotion des poissons et fruits de mer amazoniens sur le marché mondial ». (par. 57)

Le commerce du poisson et la sécurité alimentaire

15. Le Sous-Comité a fait sienne la conclusion de l'étude selon laquelle le commerce du poisson avait eu un impact positif sur la sécurité alimentaire dans les pays en développement. (par. 61)

16. Le Sous-Comité a souligné que des pratiques durables de gestion des ressources étaient indispensables pour garantir la durabilité du commerce international. (par. 62)

Le commerce du poisson et les pêches artisanales

17. Des Membres ont souligné l'importance croissante du commerce de produits issus des pêches artisanales et ont noté certains des défis auxquels le secteur était confronté, notamment le fait que de nombreuses pêches artisanales étaient axées sur une grande diversité d'espèces et utilisaient de nombreux engins de pêche, en particulier dans les tropiques, ce qui rendait difficile l'évaluation de leur contribution. (par. 66)

Relèvement et reconstruction du secteur des pêches dans les pays touchés par le tsunami

18. Le Sous-Comité a insisté sur la nécessité de « reconstruire, en mieux », en accordant l'attention voulue à la remise en état de la chaîne de distribution et de commercialisation, notamment la chaîne du froid et les systèmes de sécurité sanitaire et de qualité. Il a invité la FAO

à renforcer son aide afin de stimuler les exportations des pays touchés dont la capacité d'absorption nationale était réduite, dans le cadre d'une stratégie axée sur une pêche responsable. (par. 75)

QUESTIONS DIVERSES

19. Les Membres sont convenus que le Sous-Comité devrait organiser ses futurs travaux de façon à conserver son rôle de forum pour l'examen de la situation et des tendances en matière de commerce international des produits de la pêche et de l'aquaculture et qu'il pourrait contribuer au débat général sur les politiques, notamment sur les points suivants: 1) promotion du commerce durable des produits de la pêche et de l'aquaculture et réduction ou élimination du commerce du poisson et des produits de la pêche provenant de la pêche illicite. (par. 79)

DATE ET LIEU DE LA ONZIÈME SESSION

20. La délégation allemande a renouvelé son offre d'accueillir la onzième session du Sous-Comité du commerce du poisson en 2008, comme convenu lors de la vingt-sixième session du Comité des pêches. La date exacte de la session serait déterminée par le Directeur général en consultation avec le Président et en fonction du calendrier des réunions internationales. (par. 84)

MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

21. Le Comité est invité à approuver le rapport du Sous-Comité du commerce du poisson et à donner des orientations au sujet des questions susmentionnées.